

**Bernard CHAUSSEGROS**

## **THÉMATIQUES POLITIQUES**

## Le tournant des nouveaux médias : une opportunité forte pour raviver le lien entre les citoyens et la politique

Synthèse : *La crise financière qui éclate aura à court et moyen terme des conséquences dramatique pour beaucoup de nos PME devenues incapables de se financer. Par ricochet, c'est l'ensemble de notre économie, collectivités locales comprises, qui en pâtiront si nous ne réagissons pas.*

L'économie de marché livrée à elle-même vient de montrer ses limites. Les modèles keynésiens de relance par la dépense publique et à plus forte raison les modèles d'économie dirigée ne sont pas non plus des solutions envisageables. Dans ces conditions, quelle réponse apporter à la crise actuelle ?

Dans la perspective des « ateliers de refondation du capitalisme » débutant le 15 octobre à l'UMP, je propose une piste de refondation représentant une **troisième voie** entre économie libérale et économie encadrée : **l'économie mixte**.

### 1 Le tournant des nouveaux médias

#### *Nouveaux médias et nouveaux comportements*

- A une époque où l'on se déplace de plus en plus, le téléphone mobile est devenu un moyen de communication indispensable. Il est bien plus qu'un simple outil servant à téléphoner où que l'on soit ; aujourd'hui, un mobile est un moyen de s'informer, de se divertir, de partager. Demain, la convergence aidant, il sera à la fois un ordinateur, un GPS, une télévision, un baladeur numérique, etc.
- La consommation d'émissions à heure fixe et dans un lieu immuable ne correspond plus au mode de vie « nomade » et aux désirs de liberté des nouveaux consommateurs. Avoir accès à la vidéo sur son mobile, c'est voir et revoir les programmes de son choix quand on veut, où on veut.
- Le consommateur souhaite aujourd'hui avoir quand il le souhaite accès à un large choix de programmes abordant différents thèmes. Au bureau, dans les transports, au milieu de nulle part, chacun veut pouvoir regarder une émission en rapport avec ses passions, au gré de son envie du moment.
- - La communication du gouvernement par le canal des grandes chaînes hertziennes manque aujourd'hui les jeunes français,

## 2 Faire entrer la politique au cœur des nouvelles consommations audiovisuelles

### *Le principe*

Un nouveau capitalisme est possible, proposant **une troisième voie associant libre entreprise et intervention de l'Etat**.

Un nouveau pacte économique entre Etat et entrepreneurs ferait des collectivités locales de véritables acteurs du développement des tissus économiques locaux, en partenariat avec les investisseurs privés. La sphère publique assumerait ainsi un nouveau rôle d'aide et de régulation de l'économie, sans pour autant restreindre ou ralentir le dynamisme de l'économie.

### **En pratique :**

- Participation des collectivités locales par abondement direct des fonds de proximité via des organismes tels qu'OSEO ou la CDC.
- Les fonds pourraient ensuite être employés dans les fonds de proximité afin de développer les tissus économiques locaux, avec une participation des investisseurs (privé et publics) à l'activité des entreprises aidées.

### *Avantages attendus*

#### Pour les entreprises

- Consolidation des fonds propres des PME ;
- Implication de la collectivité dans le développement de la structure ;
- Le concours des collectivités locales apporte garantie, stabilité et argent frais. Les banques sont ainsi encouragées dans leurs prêts.
- Plus grande capacité à investir et plus grande indépendance de l'entreprise vis-à-vis des investisseurs privés ;
- Plus grande sécurité financière ;
- Capacité à créer des ressources, des emplois ;
- Sentiment d'une bonne utilisation de l'impôt car celui-ci revient en partie pour financer l'outil ;
- Volonté de s'implanter durablement sur le territoire car partenariat actif réel de la collectivité (participation au capital de la société).

#### Pour la collectivité

- L'entreprise se fixe durablement ;
- Elle crée des emplois, et donc de l'activité pour le commerce local ;
- Le bassin économique se renforce ;
- Création de ressources supplémentaires directes et indirectes ;
- Création de services autour de l'entreprise (ex : crèches...) ;
- Meilleure visibilité de la bonne utilisation des fonds publics par l'implication directe dans les entreprises ;
- Revenus complémentaires liés aux participations dans les fonds.

## **Annexe : caractéristiques des Fonds d'investissement de proximité (FIP)**

**L'objectif : Drainer l'épargne de proximité vers les entreprises locales novatrices.**

- Durée de vie du FIP : 10 ans (à terme le fonds se liquide et les produits restitués aux détenteurs de parts).
- Investissement du FIP à au moins 60 % d'actions ou parts de sociétés répondant aux critères européens de la PME (- 250 personnes et indépendantes) et au moins 10 % dans les jeunes entreprises de moins de 5 ans, le solde pouvant être investi dans des placements monétaires par exemple (mais ce n'est pas une obligation, tout le fonds peut être investi au capital de PME).
- Les institutionnels et établissements publics (SEM par exemple) ne peuvent détenir plus de 30 % du Fonds et un même investisseur (public ou privé) ne peut détenir plus de 20 % du capital du FIP.
- La loi permet, compte tenu de la spécificité régionale, aux collectivités d'intervenir suivant 3 critères :
  - souscription au capital dans la limite de 30 % ;
  - versement de dotations à un fonds de garantie destinées à garantir les concours accordés par le fonds aux entreprises ;
  - octroi de subventions aux sociétés de gestion, dans le cadre du régime légal des aides directes aux entreprises afin de prendre en charge le traitement de « petits dossiers » d'investissement.

**Avantages pour les souscripteurs :**

- réduction d'impôt égale à 25 % des montants souscrits dans la limite de 12 000 € pour un célibataire et 24 000 € pour un couple marié (idem FCPI) ;
- à la liquidation (comme les FCPR), les souscripteurs bénéficient de l'exonération des produits du fonds (revenus et plus values, dividendes..) sous réserve d'une détention d'une durée minimale de 5 ans.